



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mars 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Départ après la 14 ^{ème} délibération
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 12 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ après la 10 ^{ème} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
------------	----------------------

Autres présents non votants :

Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Sébastien BABOULAZ	Responsable CitésLab
Nicolas BESSON	Responsable MSAP
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées



Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Sylvie NORMAND
Magali PINSON
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance
Responsable des ports et plages
Responsable Eau potable
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 26 Année : 2020

Exécutoire le : 04 MARS 2020

Affichée le : 04 MARS 2020

Visée le : 04 MARS 2020

TOURISME**Déclassement d'une partie du site du belvédère d'Ontex**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente pour la gestion du site du belvédère d'Ontex (lieu-dit Grumeau), composé d'une terrasse panoramique, d'un bâtiment avec snack et sanitaires et d'un parking.

Ce site a été réhabilité en 2010 par la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget et le bâtiment reconstruit. Depuis, plusieurs gérants du snack se sont succédés via des AOT (autorisation d'occupation temporaire). Le gérant actuel sollicite aujourd'hui Grand Lac pour faire évoluer son AOT vers un bail commercial, ce dernier lui permettant d'asseoir son activité et de prévoir son développement au-delà de 2023.

Grand Lac a proposé au prestataire de convertir son AOT en bail commercial pour un montant de 60 000 € HT (droit d'entrée) et un loyer annuel de 8 500 € HT. L'offre comprend le bâtiment en l'état et reprend les conditions d'exploitation de l'AOT (snacking – petite restauration, période d'ouverture, entretien courant des sanitaires et du site, ...). Le prestataire a donné son accord sur les montants indiqués.

La mise en place d'un bail commercial nécessite la désaffectation et le déclassement du bâtiment du domaine public de la collectivité vers son domaine privé.

Afin de clarifier la qualification domaniale de ce site, le conseil communautaire a, par délibération en date du 25 février 2020, constaté la désaffectation d'une partie du site. Il convient donc de déclasser du domaine public les biens désaffectés.

Il est rappelé que les biens suivants sont affectés au service public et qu'ils font donc partie intégrante du domaine public de Grand Lac :

- La terrasse panoramique,
- Les parkings et espaces verts (domaine public Grand Lac),
- Les toilettes situées dans l'enceinte du bâtiment. Leur ouverture et nettoyage seront néanmoins assurés par le restaurateur.

Monsieur le Président propose donc de déclasser les biens suivants du domaine public de Grand Lac, afin de les classer dans son domaine privé, ces biens n'ayant pas vocation à être affectés au service public ni à l'usage direct du public :

- Bâtiment :
 - Cuisine / snack : 41m²
 - Local de service et technique : 9m²
 - Terrasse extérieure couverte : 17m²

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le déclassement de ces biens du domaine public de Grand Lac et leur classement dans le domaine privé.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,
Dominique DORD

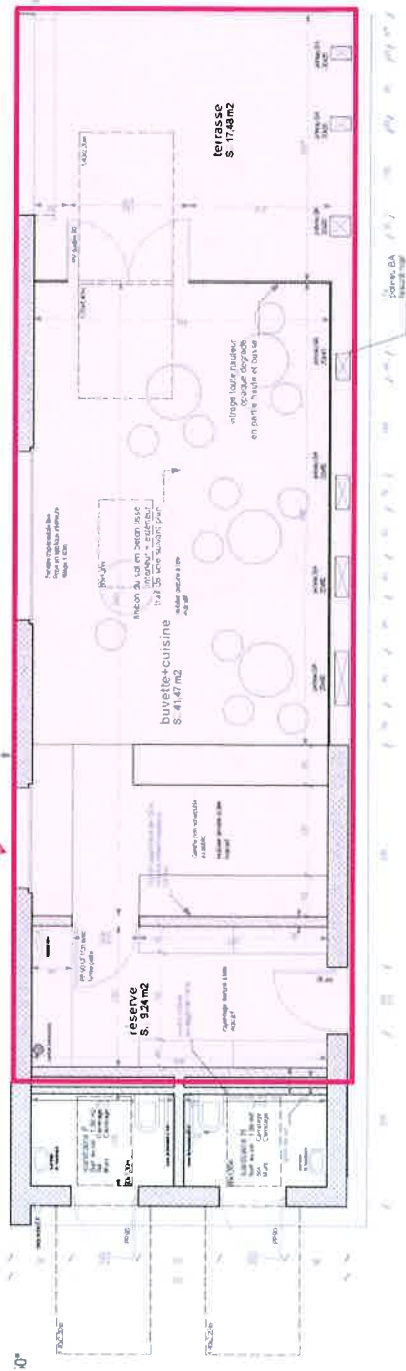
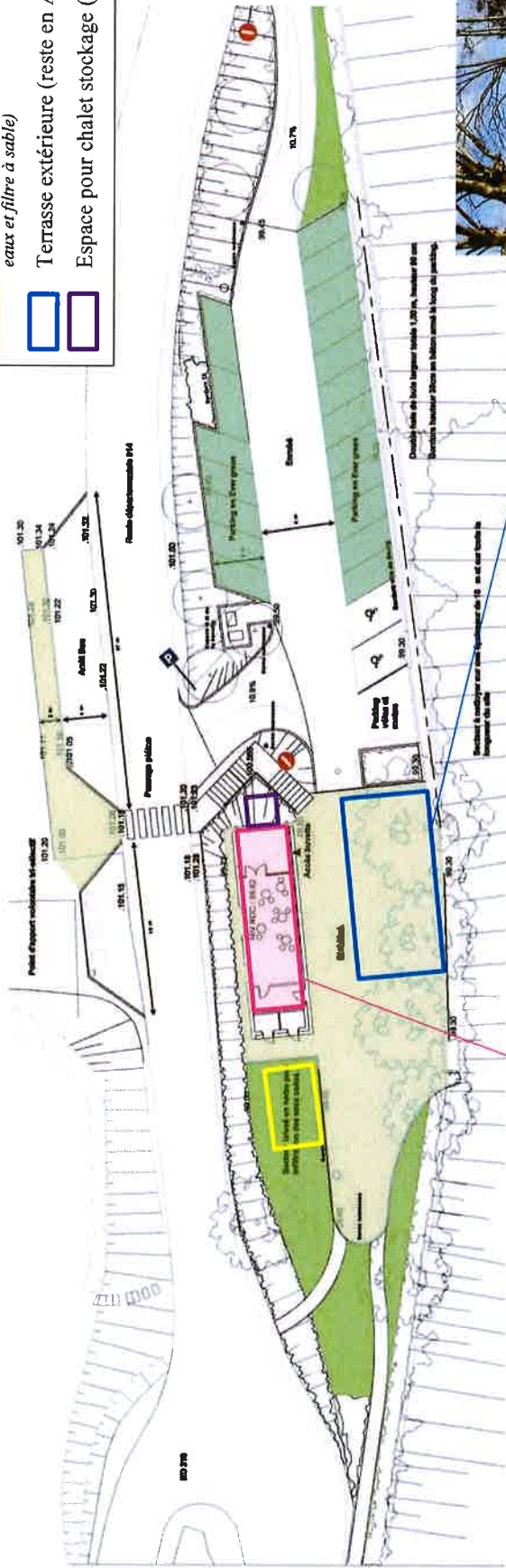
- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



ANNEXE 1 - Belvédère d'Ontex - Plan valant description des espaces occupés

Espaces occupés par l'occupant :

- Bâtiment et terrasse couverte – sanitaires ouverts en période d'ouverture (bail commercial)
- Système d'assainissement (*bac à graisse, fosse toutes eaux et filtre à sable*)
- Terrasse extérieure (reste en AOT)
- Espace pour chalet stockage (reste en AOT)



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déclassement d'une partie du site du belvédère d'Ontex

Date de transmission de l'acte : 04/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 04/03/2020

Numéro de l'acte : d3189 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200303-d3189-DE

Date de décision : 03/03/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.1. Classement, déclassement, désaffectation